



VOIES NAVIGABLES DE FRANCE COMMISSION TERRITORIALE « PICARDIE »

Rôle	Cette commission constitue une instance de concertation de l'Etablissement VNF sur l'ensemble des territoires traversés par les voies navigables. Cette commission est amenée à être consultée sur toutes les thématiques ayant trait à la voie d'eau : transport, tourisme, gestion hydraulique, aménagement du territoire, développement durable... Elle n'a pas pour vocation à se substituer aux autres instances d'échange instaurées territorialement.
Présidence	Un Président issu du collège des élus
Composition de la commission	Cette commission est composée de quatre collèges d'acteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Les élus locaux - Les entreprises et usagers - Les personnels des voies navigables - Les associations environnementales et locales
Représentants UMO	3 élus municipaux
Textes de référence	Délibération du conseil d'administration de Voies Navigables de France du 7 octobre 2010 Règlement général des commissions territoriales adopté en conseil d'administration
Fréquence des réunions	à définir
Lieu des réunions	à définir

COMPOSITION	Commune/EPCI	Représenté par	M (maire) A (adjoint) CM (cons.mun) Psdt EPCI
Titulaires	Creil	Jean-Claude VILLEMMAIN	M
	Choisy-au-Bac	Jean-Noël GUESNIER	M
	Boubiers	Claude SAUVAGET	M

Date de désignation : avril 2011